

COMMUNICATION DE LA POLICE

SUJET : LES RELATIONS DE
L'AGENCE D'ASSISTANCE À
LA SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ ET
LA POLICE NATIONALE FACE
AU NOUVEAU DÉFI DE LA
SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ

PLAN

- ▶ I°) Les relations Police Nationale et AASP fondées sur une nouvelle vision sécuritaire de proximité.
- ▶ A°) Le partenariat stratégique DGPN/APS dans le cadre de la prévention et la lutte contre la délinquance.
- ▶ L'exercice par la Police nationale des missions traditionnelles et régaliennes de la sécurité des personnes et des biens
- ▶ La mission de prévention assignée à l'ASP dans la lutte contre la délinquance.
- ▶ B°) Une complémentarité Police Nationale et ASP dans la mission de sécurisation des personnes, des biens et des institutions.
- ▶ Un renfort des services de la Police nationale
- ▶ Une capacitation des éléments ASP au métier de sécurité publique

- ▶ II°) Les relations Police nationale et ASP sont régies par un cadre juridique de collaboration
- ▶ A°) La signature d'une convention Police nationale et ASP
- ▶ La mise à disposition d'éléments ASP
- ▶ Les obligations imparties à chaque partie
- ▶ B°) La mise en œuvre de la convention
- ▶ L'utilisation des ASP par la Police nationale
- ▶ L'évaluation des activités des ASP par la Police nationale

Introduction

Depuis le 19^{ème} siècle le monde a connu de profonds changements qui ont transformé les paradigmes auxquels étaient fondés les mécanismes de l'ordre social, le sentiment de sécurité a fait place à l'obsession de la sécurité, surtout après la perpétration des attentats du 11 septembre 2001 à New-York. Les enjeux de sécurité internationale et interne sont devenus plus complexes avec l'apparition entre autres phénomènes des menaces asymétriques de types nouveaux dont des groupes armés ou des individus isolés (terroristes ou rebelles) auxquelles il faut ajouter les différents trafics de drogue, d'armes, d'êtres humains, la cybercriminalité etc.....

Les nouvelles formes de délinquance ont amené l'Etat du Sénégal à adopter une nouvelle approche participative qui met en œuvre une politique de sécurité axée sur la proximité et la prévention de la délinquance. C'est **la sécurité de proximité préventive** qui a pour objet la prévention de la délinquance en association avec les acteurs non policiers et en relation avec les autorités administratives et les forces de défense et de sécurité (**exercée par l'Agence d'Assistance à la Sécurité de Proximité au Sénégal**).

Il faut éviter de confondre ce concept de sécurité de proximité préventive à certaines notions voisines :

- **La sécurité de proximité collaborative** a pour but d'améliorer les relations entre les communautés et les forces de sécurité ainsi que les capacités à identifier et résoudre en synergie les défis sécuritaires locaux grâce à un processus de réforme inclusif et participatif dans les localités ciblées **l'exemple du programme Justice Sécurité Dialogue (JSD)/Institut des Etats Unies pour la Paix (USIP) dans le département de Guédiawaye.**

- ▶ **La police de proximité** qui privilégie en permanence un renforcement et une multiplication des liens de qualité avec la population et la police en fournissant une meilleure connaissance des activités et possibilités de cette dernière. En ce sens elle consacre donc le fait pour la police d'aller vers les citoyens selon un mouvement que l'on pourrait qualifier de centrifuge. **Exemples canada, Etats Unis, France, Sénégal**
- ▶ -Au contraire **la police communautaire** est fondée sur la participation directe d'un réseau de personnes responsables sollicitées parmi une population résidente et qui reçoivent une mission de surveillance dans un secteur bien déterminé en vue de déceler toute personne au comportement suspect ainsi que tout fait sortant de la normale qui va être porté à la connaissance de la police qui les analyse et les exploite. **Exemple des pays anglo-saxons**
- ▶ 1°) Les relations police nationale et ASP fondées sur une nouvelle vision sécuritaire de proximité dans un contexte de menaces asymétriques.
- ▶ Sous la houlette du ministère de l'intérieur il est établi entre les entités à vocation sécuritaire un partenariat stratégique basé sur une complémentarité nécessaire pour juguler en amont et en aval la délinquance.

A-Un partenariat stratégique DGPN /ASP dans le cadre de la prévention de la lutte contre la délinquance.

1 -L'exercice par la police Nationale et de la gendarmerie nationale des missions régaliennes de la sécurité des personnes et des biens.

La sécurité est un domaine réservé de l'Etat, en effet les énoncés des dispositions dans le texte fondamental du Sénégal consacrent les fonctions régaliennes de l'Etat en matière de sécurité des citoyens, de l'intégrité du territoire et des institutions. Le ministre de l'intérieur est chargé de la sécurité intérieure en rapport avec le FDS et les autorités administratives territoriales.

Au plan opérationnel, la sécurité est assurée à titre principal par la police nationale et la gendarmerie nationale investies par les lois et règlements qui les régissent des missions prioritaires d'assurer la sécurité des personnes et des biens, de lutter contre la criminalité organisée, la grande délinquance, la cybercriminalité, le trafic de drogue, de protéger le pays contre les menaces extérieures, le terrorisme et le maintien de l'ordre public.

Dans le cadre de la stratégie de prévention et de proximité, la Police a noué un partenariat actif et dynamique avec l'ASP.

2 -La mission de prévention d'assistance assignée à l'ASP dans la lutte contre la délinquance

Le nouveau paradigme sécuritaire de proximité défini comme une gestion sécuritaire participative et incluse à travers un partenariat entre les différents acteurs concernés par le phénomène de la délinquance, justifie la création de l'Agence d'Assistance à la Sécurité de proximité. Cette réorientation exprime cette volonté de l'Etat de permettre à un personnel non policier de jouer sa partition dans la gestion sécuritaire par un partenariat avec les forces de défense et de sécurité, les collectivités locales et les autorités administratives .

Les mutations de la délinquance enregistrées ces dernières années ont élevé le niveau d'attente des populations de plus en plus en proie à un sentiment d'insécurité qui l'expose à de nouvelles formes de délinquance exigeant de la part de l'Etat une approche originale, intégrée, participative et inclusive par la mise en œuvre d'une nouvelle politique de sécurité axée de plus en plus sur la proximité et la prévention de la délinquance.

Le décret 2013-1063 du 05 août 2013 portant création de l'ASP précisent les missions de cette agence sont confinées à la prévention. De même l'article 28 en son alinéa 1 de l'arrêté numéro 17877 du 27 novembre 2014 fixant le statut des ASP dispose que les « les assistants à la sécurité de proximité ne peuvent être utilisés que dans le domaine de la prévention, de l'assistance et du secours ».

B. Une complémentarité des moyens Police Nationale ASP dans la mission de sécurisation des personnes et des biens et des institutions.

1-Le renforcement en personnels des services de la police nationale.

L'avènement des ASP à la police nationale et à la gendarmerie est intervenu au moment de la deuxième alternance au Sénégal en 2013 dans un contexte de déficit de personnels constaté au niveau des effectifs des forces de l'ordre. (Police et gendarmerie).

Selon Maître Mamadou DIOP dans son ouvrage « La Gouvernance sécuritaire » il fallait les renforcer pour lutter efficacement contre la délinquance. Ainsi dans le cadre de la gouvernance sécuritaire de proximité des milliers de jeunes volontaires ont été incorporés en appoint aux forces de sécurité (police nationale et Gendarmerie Nationale).

2-Une capacitation des éléments ASP au métier de sécurité publique.

Pendant leurs services dans les différentes unités de police, les ASP ont été répartis dans les différentes sections sous la supervision des fonctionnaires de police, au préalable ils ont reçu une formation initiale d'apprentissage au métier de policier. Ainsi ils ont participé aux différentes activités des Commissariats et Postes de police leur donnant ainsi une formation sur les différentes techniques policières (patrouilles, ilotage, régulation de la circulation etc...)

II°) Les relations Police Nationale et ASP sont régies par un cadre juridique de collaboration

Il s'agit d'un partenariat entre les deux institutions qui s'est traduit par la signature d'une convention dont la mise en œuvre a fait l'objet d'une évaluation.

A- La signature d'une convention de partenariat entre la DGPN et l'ASP

1/La mise à la disposition d'éléments ASP à la Police Nationale

Dans le cadre de la gouvernance sécuritaire de proximité permettant un partenariat entre les différents acteurs concernés par le phénomène de la délinquance , la Direction Générale de la Police nationale a noué avec l'agence d'assistance à la sécurité de proximité un partenariat matérialisé par **la signature le 17 février 2014 d'une convention portant mise à disposition de deux mille (2000) éléments ASP** ; ceux –ci ont été déployés pour une grande partie à la Direction de la sécurité publique(DSP) (actuellement ils sont au nombre de 1431) et d'autres à la Direction de la police de l'air et des frontières (DPAF) dans le cadre de la stratégie de prévention de proximité.

2/Les obligations importées à chaque partie

L'ASP s'engage en outre à assurer le paiement mensuel des ASP , d'assurer leur couverture médicale et de les doter d'équipements nécessaires à l'exercice de leur missions La DGPN s'engage entres autres à assurer les actes de gestion relatifs à l'emploi des ASP notamment la surveillance, le contrôle, la supervision, la formation complémentaire, le suivi et l'évaluation.

B- La mise en œuvre de la convention

1/L'utilisation des ASP dans les services de la police nationale

Dans les unités de Police des services de la Direction de la Sécurité Publique les missions assignées aux assistants de sécurité de proximité sous la responsabilité des fonctionnaires de police sont les domaines suivants :

- ▶ - La régulation de la circulation routière
- ▶ - La garde domiciliaire et des édifices publics
- ▶ - La couverture des manifestations sportives
- ▶ - La surveillance de marchés, gares routières et ferroviaires
- ▶ - L'ilotage et les patrouilles

2/L'évaluation des activités des ASP dans la police

L'apport des assistants de sécurité de proximité a été apprécié positivement dans les services de Police , en outre le renfort de personnels a été déterminant pour la réussite des missions des différentes structures de police(unités, sections, groupes) il y a eu une satisfaction dans l'exercice des taches qui leur ont été confiées.

CONCLUSION

- ▶ L'Agence d'Assistance à la Sécurité de Proximité et la Police Nationale sont deux entités à vocation sécuritaire complémentaires dans le contexte actuel des menaces multiformes l'une agissant en amont principalement dans la sécurité publique et la répression de la délinquance et l'autre en aval orientée sur la prévention de la criminalité. Aujourd'hui la Direction Générale de la police Nationale et l'Agence d'assistance de la Sécurité de Proximité mettent l'accent sur l'encadrement et la formation des ASP qui sont les clés de succès de cette entreprise novatrice et porteuse d'espoir.